

**Direction départementale des territoires  
du Haut-Rhin**

Service eau, environnement et espaces naturels

Colmar, le - 6 MARS 2020

**Projet d'arrêté prescrivant l'organisation  
de chasses particulières par des tirs de jour  
et de nuit de l'espèce sanglier pour la  
protection des espaces agricoles du 15 avril  
au 30 septembre 2020  
Consultation du public  
du 11/03/2020 au 01/04/2020**

La présente consultation du public concerne le projet d'arrêté préfectoral prescrivant l'organisation de chasses particulières par des tirs de jour et de nuit de l'espèce sanglier pour la protection des espaces agricoles du 15 avril au 30 septembre 2020.

Ce projet intervient suite à l'avis unanime exprimé par les membres présents de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage lors de la session du 03 mars 2020.

En raison de la hausse alarmante des dégâts de sangliers notamment en secteur de la montagne et par ailleurs de la proximité géographique de la peste porcine africaine et de ses conséquences, il apparaît urgent de réduire les populations de sangliers et de maîtriser les dégâts dans les espaces agricoles cultivés sur un certain nombre de secteurs cynégétiques.

Ce projet est soumis à la consultation du public par mise en ligne sur le site internet de l'État.

Le public peut formuler ses observations :

- par voie postale, à la direction départementale des territoires du haut-Rhin, service eau, environnement et espaces naturels, cité administrative, bâtiment tour, 3 rue Fleischhauer 68026 COLMAR Cedex,
- par courriel à : [ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr)

L'adjoint au directeur  
chef du service eau, environnement  
et espaces naturels

Pierre SCHERRER